

DEMANDE DE CODE DE DEROGATION POUR LA COMMUNE DE SCHAERBEEK « VISITEUR »

(Egalement disponible sur www.parking.brussels/fr)

Données du demandeur

Nom – Prénom / Nom de la société :

Adresse :

N° national ou d'entreprise : Téléphone :

Commune : Email :

Nombre de codes souhaité

Code visiteur valable durant une période de 4h30 au prix de 2,50€. Nombre souhaité :

Code visiteur valable durant une journée de 9h à 21h au prix de 5€. Nombre souhaité :

Le code est toujours délivré au ménage schaarbeekoïse pour ses visiteurs.

Le nombre d'heures de stationnement qui peut être octroyé par an et par ménage ou par professionnel est de maximum **450**.

Forme du code de dérogation

Le code de dérogation visiteur prend la forme de codes SMS à envoyer au numéro abrégé 4411 avec le format "code de stationnement - espace - plaque d'immatriculation de la voiture". Par exemple : SCH12345678 1ABC123.

L'utilisateur du code reçoit ensuite un SMS de confirmation (qu'il est possible de désactiver).

Un coût de 0,15 € par message envoyé et reçu est d'application.

Une procédure d'utilisation complète sera envoyée au demandeur à l'activation du code.

Certains opérateurs téléphoniques ne permettent pas par défaut d'envoyer des messages aux numéros abrégés.

L'Agence encourage les utilisateurs de code visiteur à se renseigner auprès de leur opérateur.

Les codes de stationnement ne peuvent être ni transférés ni vendus.

En cas d'abus, les codes vendus ou transférés seront supprimés. Les codes supprimés ne seront pas remboursés.

Le code de dérogation visiteur n'est pas valable sur les véhicules de type : autobus, autocars, grues, dépanneuses, remorques, véhicules agricoles, camions et semi-remorques.

Document à joindre à la demande :

Copie recto-verso de la carte d'identité du demandeur.

Le demandeur, qui assure avoir pris connaissance des informations au verso, déclare sur l'honneur que les informations ci-dessus sont correctes et s'engage à fournir tout renseignement modifiant ces dernières.

Fait le :

Signature :

Informations générales

L'Agence du stationnement se réserve le droit de refuser une demande de code de dérogation si le demandeur communique des renseignements inexacts ou incomplets. De plus, si des éléments erronés sont constatés par la suite, l'Agence pourra annuler immédiatement toute carte en cours de validité, sans en effectuer le remboursement.

Les données à caractère personnel communiquées seront traitées par le personnel de l'Agence du stationnement dans le respect des conditions de la loi portant sur la vie privée.

Usage du code de dérogation

- Aussi longtemps que le code de dérogation n'a pas été accordée, aucun usager ne pourra se prévaloir de quelque droit que ce soit, lié à celle-ci.
- Le code de dérogation accordé n'est effectif que le lendemain de son enregistrement.
- Le code de dérogation est valable en zone verte uniquement. Le code n'est pas valable en zones rouges et jaunes.
- Le code doit être activé avant qu'une redevance de stationnement (25€/4h30) ne soit délivrée.
- Le plan de stationnement de la commune de Schaerbeek pour laquelle le code est délivré peut être évolutif.

Paiement

Le paiement s'effectue soit par virement sur le compte IBAN BE08 0960 2215 4013 - BIC GKCCBEBB avec « nom du demandeur + code visiteur + Schaerbeek » en communication libre, soit par carte bancaire au moment du retrait de la carte dans nos bureaux.

Attention : un code de dérogation n'est actif qu'une fois le paiement réceptionné par l'Agence.



Article 57 de l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif aux zones de stationnement réglementées et aux cartes de dérogation :

[...] *Le montant de la première année reste dû intégralement. Le montant de la redevance qui est supérieur à la première année est, le cas échéant, remboursé à concurrence des mois entiers encore restants pendant lesquels la carte de dérogation n'a pas été utilisée.*

Contact

PARKING.BRUSSELS

**Agence régionale bruxelloise du stationnement
Service clientèle**

Antenne Nord-Est

Place Colignon, 12 à 1030 Schaerbeek

Ouverture du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 excepté le jeudi ; le mardi de 14h à 16h30 ; le jeudi de 14h à 19h00

Envoi et dépôt – Siège de l'Agence

Rue de l'Hôpital, 31 à 1000 Bruxelles

Ouverture du lundi au vendredi de 8h30 à 13h00

Téléphone : 0800 35 678 (Gratuit)

E-mail : schaerbeek@parking.brussels